

COMITE DE GESTION

Kinshasa, le 28 avril 2017

N/Réf : 034/CGP/2017

Ministère des mines
RECEPTION COURRIER
DATE: 03 MAI 2017
N° ENREGISTREMENT: 1958
PAR: [Signature]

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général des Mines
à KINSHASA/GOMBE
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des
Mines du Maniema ;
à KINDU
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des
Mines du Nord-Kivu ;
à GOMA
- Monsieur le Ministre Provincial en charge des
Mines du Sud-Kivu ;
à BUKAVU
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des
Mines et Géologie du Maniema ;
à KINDU
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des
Mines et Géologie du Nord-Kivu ;
à GOMA
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des
Mines et Géologie du Sud-Kivu
à BUKAVU

**A Son Excellence Monsieur le Ministre
des Mines
à KINSHASA/GOMBE**

Objet : Transmission rapport annuel
de l'exercice 2016 sur la mise
en œuvre du devoir de diligence raisonnable

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, le rapport annuel pour l'exercice 2016 sur la mise en œuvre, par notre société, des exigences du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**,
l'expression de nos sentiments distingués.

Lazare KANSILEMBO NGUMBI

Mandataire Chargé des Questions
Financières



Gabriel MATSHAFU BIN SWEDI

Président du Comité de Gestion

Entreprise du portefeuille de la République Démocratique du Congo

Siège social : 316, avenue Lt Colonel Lukusa, Kinshasa/Gombe
Siège d'exploitation : Kalima, Province du Maniema Tél. : +243 825272459 (Bureau)


SAKIMA S.A.
SOCIÉTÉ AURIFÈRE DU KIVU ET DU MANIEMA
Tél. : +243 827624599 (Bureau)